



FAMILLES LAIQUE

• Le CNAFAL au cœur de la solidarité

Consommation

Motion Linky et compteurs communicants

- 22 septembre 2017 |
- consommation
- [Email](#) [Facebook](#) [Tweeter](#) [RSS](#)

Le déploiement du compteur LINKY auprès de l'ensemble de la population a amené le CNAFAL à alerter les consommateurs sur l'impact économique et sur la santé de chaque individu de cette mesure.

Une commission composée de Claude Rico, François Vetter, Nicole Damon, Hugo Cadet et Patrick Charron a été constituée pour donner un avis sur le développement du compteur Linky.

Dans un premier temps, 3 groupes de travail : Juridique (Hugo Cadet), Santé (François Vetter) et Economie (Patrick Charron) ont développé les tenants et aboutissants de la mise en place du compteur. Chaque membre est intervenu auprès des différentes structures pour recueillir des informations.

Dans un deuxième temps nous avons reçu dans nos locaux les représentants d'ENEDIS et de PRIARTEM, association visant à protéger contre les effets nocifs des ondes.

Des discussions, il en ressort du groupe de travail que :

- Les modalités et procédures de mise en place sont très instructives. L'absence d'un débat public, d'une concertation nationale sur ce compteur ne permettent aux citoyens-consommateurs d'avoir un avis éclairé sur le fait ou non d'imposer ce type de compteur qui fait intrusion dans la sphère privée des citoyens.
- La priorité du groupe de travail a porté sur la protection de la **santé** des individus et de leur **liberté** au quotidien.
- Ce compteur dit « intelligent » par les données qu'il collecte, représente un véritable « mouchard » qui va enregistrer les us et coutumes de chacun, dans son espace privatif et il sera alors facile d'exploiter ces données par le « Big Data ».

C'est pourquoi l'Assemblée générale du CNAFAL, réunie les 16 et 17 septembre 2017, à l'unanimité :

- **Condamne** le fait d'imposer d'une part, un appareil qui impacte obligatoirement sa liberté de choix et d'autre part, un fonctionnement quotidien, pouvant engendrer des risques sur sa santé.
- **Propose** donc un suivi du secteur des ondes électromagnétiques au sein du cnafal avec :
 - la création d'une commission CNAFAL/CEM sous la responsabilité de François Vetter,
 - la mise en place d'un partenariat avec PRIARTEM qui est un spécialiste dans ce secteur,
 - la mise en place d'un programme de travail sur les Ondes Electro-magnétiques en vue d'une réduction de la pollution électromagnétique.
- **Interviendra auprès :**
 - du ministère de la Santé pour que le consommateur puisse avoir le choix de disposer ou non, de compteurs communicants (Linky, Gazpar, eau,...),
 - de l'INC pour que l'équipe de rédaction de « 60 Millions » mesure désormais le DAS de tout appareil communicant testé et fournisse des recommandations sanitaires en matière d'usage de ces appareils,
 - du ministère de l'Industrie en vue de l'obligation d'indication du DAS pour tout fabricant d'appareil connecté,
 - du ministère de l'Industrie en vue de l'obligation suivante pour les industriels : pour tout appareil connecté l'émission radio-ondes devra être déconnectée par défaut (nécessité de l'activer volontairement),
 - de la Commission de Régulation de l'Energie pour défendre la maîtrise tarifaire du déploiement des compteurs Linky, compteur qui sera financé d'une manière ou d'une autre par le contribuable-usager.



Le CNAFAL